

étroitement surveillé. Or, les députés que la nouvelle municipalité lyonnaise entretenait à Paris écrivent aux échevins, le 8 mai de la même année : « Ne laissez entrer pour quelque temps l'avocat du Verdier, qui est icy recogneu pour vous avoir mys en trouble et monopole, contre le deub de sa charge et service du roy, duquel il se dict officier (1) ». J'accorde que cette lettre est peu claire, et que nous ignorons à quelles intrigues ou manœuvres elle fait allusion. Il semble pourtant en résulter que Claude du Verdier s'était assez compromis par l'exagération de son dévouement à la Ligue, pour qu'on jugeât prudent de le tenir à distance, jusqu'à ce que l'affermissement de l'ordre public permit de le rappeler sans péril. Il résigna peu après sa charge d'avocat du roi au profit d'Alexandre Bullioud, qui fut nommé par lettres patentes du 11 avril 1596 (2); il y a bien de l'apparence que cette démission ne fut pas entièrement volontaire.

Entre 1588 et 1591, il avait épousé Bonne du Rocher, dame de Mauriac (3), fille de Jacques du Rocher et de François du Verdier. Les du Rocher, ancienne famille du Velay, appartenaient comme lui à cette demi-noblesse incertaine, dont les officiers du roi se permettaient quelquefois de contester les titres. Claude du Verdier et sa jeune femme sont représentés à genoux, et vêtus de costumes à la mode, dans un coin d'une belle fresque représentant la Résurrec-

---

(1) Cité par Péricaud, *Notes et documents*, sous la date. — J'ai dit, dans ma notice sur Antoine du Verdier (p. 53), qu'il s'agissait ici probablement de lui; mais ces mots : *l'avocat du Verdier*, ne peuvent s'appliquer qu'à son fils.

(2) Arch. du Rhône. Bureau des Finances, c. 533, f° 12 (Séance du 19 janvier 1597).

(3) Commune de Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire).